



Compte-rendu du CTSD commun du 26 octobre 2015 sur la réforme territoriale

Nous avons été invités à participer à un CTSD commun Rhône-Alpes Auvergne sur la réforme territoriale le 26 octobre 2015. A la convocation étaient joints les micro-organigrammes de chaque pôle, ainsi que l'étude d'impact RH (voir pièces jointes).

Par courrier du 8 octobre dernier, suite au dernier CTSD conjoint, nous avons demandé à être consultés sur les projets de micro-organigrammes avant la tenue du séminaire inter-CODIR. Notre demande n'a même pas reçu de réponse des DIRECCTEs...

La séance était présidée par M. FERRAND (P. NICOLAS n'étant pas présent), accompagné des secrétaires généraux des deux régions, et d'une batterie de cadres rhône-alpins représentant chaque pôle. Nous avons été convoqués pour un « recueil d'avis » (comprendre consultation avec un vote formalisé), et il nous a été indiqué que les remarques issues du CHSCT conjoint du 21 octobre et du CTSD conjoint du 26 octobre seraient intégrées au projet devant être transmis à la MICORE... le soir-même... ou au pire le lendemain matin... Nulle doute donc que nos observations auront été prises en compte cette nuit.

L'étude d'impact RH

Nous avons souligné que l'étude d'impact qui nous a été remise est un document largement incomplet. Par exemple, en page 18 (impact sur les effectifs) ou en page 26 (définir les mesures d'accompagnement collectif), apparaissent les titres des rubriques, sans aucun développement. Par ailleurs, certains risques liés à la réorganisation ont été identifiés dans cette étude d'impact (risques psychosociaux : démotivation, mal-être, problèmes de communication et de management à distance, changement des méthodes de travail / déplacements nombreux et allongement des journées de travail, etc.), mais les mesures envisagées pour prévenir ces risques consistent en un catalogue de généralités sans rien de concret et qui ne prennent visiblement pas la mesure de l'ampleur du malaise. On apprend par ailleurs dans cette étude d'impact que « *les réunions de présentation aux agents ont permis d'assurer la prise en compte de leurs avis* » (p.20). Certains d'entre nous apprécient...

A l'unanimité, le CTSD a décidé de missionner le CHSCT pour qu'il réalise une enquête avec l'intervention d'un expert agréé sur les conséquences sur la santé au travail des agents engendrées par cette réorganisation.

Les micro-organigrammes / les effectifs

Nous avons souligné que nous n'avions aucune information sur un organigramme global de la future DIRECCTE AURA : par conséquent, des services comme la direction des affaires juridiques ou la communication n'apparaissent nulle part. Il nous a donc été remis en séance un organigramme global, que nous n'avions donc pas pu étudier avant la réunion (voir pièce jointe).

Nous avons interrogé l'administration sur les incohérences, erreurs, imprécisions que nous avons pu relever dans chaque micro-organigramme, malgré que la lecture n'en soit pas aisée puisque chaque pôle a utilisé une présentation différente (chiffrage en nombre de postes pour les pôles 3^E et T - en ETP pour le SG et le pôle C / code couleur sans légende pour le pôle T). Mais nous n'avons pas pu obtenir de précisions sur le nombre de postes supprimés, modifiés ou créés par fonction et par catégorie (ces éléments nous seront donnés le 13 novembre, c'est promis !). Nous n'avons pas non plus pu comparer l'existant et les nouveaux micro-organigrammes, en l'absence d'éléments fournis par l'administration.

Excepté pour le pôle C, il ne nous a pas été fourni de projections pour 2018 ou 2019 faisant état des 10% de postes devant être supprimés d'ici-là (soit une centaine d'ETP sur la région AURA). Ces informations auraient été utiles pour nous garantir la pérennité de chaque service, au moins à cet horizon. L'administration n'est pas en mesure de dire où auront lieu les suppressions de postes et dans quels services. Pourtant, il existe déjà un sous-effectif global sur les deux régions Rhône-Alpes et Auvergne confondues... Il est prévu de demander 12 postes supplémentaires sur la réserve nationale, mais sans garantie qu'ils soient généreusement accordés.

Une fois de plus, l'information et la consultation des instances (et des agents par la même occasion) n'est qu'une formalité pour l'administration. L'argument est toujours le même : les délais sont contraints, et les règles dictées au niveau national. Une bonne manière de s'asseoir sur les préoccupations des agents relayées par les représentants du personnel, à tous niveaux.

Nous avons donc décidé de faire part de l'ensemble de ces constats et interrogations par courrier au préfet préfigurateur, en intersyndicale (voir courrier joint), en lui faisant parvenir également la pétition signée par l'immense majorité des collègues.